

**REGIE MUNICIPALE  
DOTE DE L'AUTONOMIE MORALE ET FINANCIERE  
POUR LE MUSEE D'ART CONTEMPORAIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du Mardi 31 janvier 2023 à 17h30**

**ORDRE DU JOUR**

**1) Administration générale**

- 1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2022
- 1.2 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature
- 1.3 Avenant 2023 à la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Ville de Nîmes : autorisation de signature

**2) Finances**

- 2.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

**3) Ressources humaines**

- 3.1 Recours au référent déontologue

**4) Questions diverses.**

*La Présidente du Conseil d'administration  
Sophie ROULLE*

**Prochain conseil d'administration : avant le 15 avril 2023**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes),.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), , Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2022**

Le conseil d'administration du 22 novembre 2022 de la régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal joint en ANNEXE 1.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés valident le procès-verbal du conseil d'administration du 22 NOVEMBRE 2022.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Sophie ROULLE**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**REGIE MUNICIPALE  
DOTE DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE  
ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU MUSEE  
D'ART CONTEMPORAIN**

**PROCES VERBAL N°111  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 22 novembre 2022 17h30**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE (Pouvoir à Monsieur Valade), Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Madame Roulle), Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine).

ORDRE DU JOUR

**1) Administration générale**

- 1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2022
- 1.2 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature

**2) Finances**

- 2.1 Mandatement d'une dépense exceptionnelle
- 2.2 Ouverture du quart des crédits d'investissement 2023
- 2.3 Décision modificative n°1 aux budgets primitifs principal du musée et annexe de la librairie pour 2022
- 2.4 Convention pour le renouvellement du Citypass : autorisation de signature

**3) Ressources humaines**

- 3.1 Création d'un emploi au Centre de documentation
- 3.2 Fermeture d'un emploi au Centre de documentation
- 3.3 Modifications des conditions d'attribution des titres restaurant

**4) Musée**

- 4.1 Acceptation d'un don de l'AAMAC
- 4.2 Programmation 2023

**5) Questions diverses.**

Annexe 1 – PV CA du 22/11/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20230131-CR01\_23-DE

### **1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2022**

Madame ROULLE ouvre la séance à 17h30.

Madame ROULLE appelle l'assemblée à commenter le procès-verbal de la précédente séance.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

### **1.2 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature**

Monsieur PREVOST présente les dernières décisions prises par délégation. Elles concernent le personnel (avancement d'échelon), les expositions (transport et acquisition de matériel audiovisuel) et la collection (acquisition d'œuvres).

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

### **2.1 Mandatement d'une dépense exceptionnelle**

Madame MAGNIER indique qu'il s'agit de prendre en charge une dépense de 50 000€ orientée vers un mauvais compte bancaire.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

### **2.2 Ouverture du quart des crédits d'investissement 2023**

Madame MAGNIER rappelle que, chaque année, ce dispositif permet d'engager les premières dépenses d'investissement de l'année, avant le vote du budget qui peut avoir lieu jusqu'au 15 avril. Ces dépenses peuvent représenter jusqu'à ¼ des crédits votés au budget primitif de l'année précédente.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

### **2.3 Décision modificative n°1 aux budgets primitifs principal du musée et annexe de la librairie pour 2022**

Madame MAGNIER rappelle que les décisions modificatives permettent d'apporter des modifications au budget primitif voté en début d'année, par chapitre. Des transferts peuvent être effectués d'un chapitre à l'autre, sans que le budget augmente globalement. Une recette supplémentaire peut aussi être constatée, qui correspondra à une dépense supplémentaire.

En l'occurrence, des dépenses supplémentaires ont été réalisées pour les expositions, alors que les prévisions de dépenses de personnel ne seront pas atteintes. Les prévisions de dotations aux amortissements ont également été diminuées.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur PREVOST informe les membres que la DRAC vient de confirmer une subvention d'environ 30000€ destinée aux acquisitions d'œuvres en 2022. La Région n'a pas participé aux acquisitions 2022, mais la DRAC a compensé en partie cette absence.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

#### **2.4 Convention pour le renouvellement du Citypass : autorisation de signature**

Madame MAGNIER indique que la convention qui est mise en œuvre depuis 2019 permet de proposer aux visiteurs un billet groupé pour l'accès aux musées municipaux, monuments romains nîmois, petit train, et Pont du Gard. Celle-ci arrive à échéance au 31/12/2022, il est nécessaire de la renouveler.

Les détenteurs du Citypass ne disposent que d'une seule entrée par musée, et le musée ne bénéficie du reversement que si un visiteur s'y est effectivement présenté. Le musée perçoit 3€ par visiteur, ce qui lui rapporte environ 500€/an.

Madame GIRARD-PAUSANIAS précise que la seule modification des conditions réside dans le fait que tous les types de Citypass (2 jours, 4 jours, 7 jours) incluent désormais l'accès au Pont du Gard et au petit train, ce qui était auparavant réservé aux détenteurs du Citypass 7 jours.

Une convention similaire est signée entre l'Office de tourisme et la Ville pour inclure dans le dispositif les musées gérés en régie direct. Deux autres conventions ont été signées par l'OT, l'une avec le concessionnaire exploitant le Musée de la Romanité (SPLCP), l'autre avec le concessionnaire exploitant les Monuments Romains (EDEIS).

Le Citypass bénéficie plutôt à des visiteurs ne résidant pas à Nîmes.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

#### **3.1 Création d'un emploi au Centre de documentation**

Madame MAGNIER explique qu'il s'agit de faire bénéficier une agente d'un avancement de grade. Celle-ci occupe déjà l'emploi correspondant, mais, tel qu'il a été créé, il ne lui permet pas d'accéder à son nouveau grade.

Le nouvel emploi est ouvert plus largement, dans la filière culturelle, à tous les grades de la catégorie B et à ceux de la catégorie A, y compris celui bibliothécaire : ceci afin d'apporter plus de souplesse de recrutement dans l'optique d'un remplacement de l'agente, ou pour s'adapter à sa situation future (promotions, avancements de grade ...).

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

### **3.2 Fermeture d'un emploi au Centre de documentation**

Madame MAGNIER explique que, à la suite de la création du nouveau poste, il convient de fermer immédiatement l'ancien poste existant, afin de ne pas réserver inutilement les crédits correspondants dans le budget.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

### **3.3 Modifications des conditions d'attribution des titres restaurant**

Madame MAGNIER indique qu'il s'agit d'harmoniser les conditions d'attribution des titres restaurant du musée avec celles de la Ville de Nîmes, et de proposer une mesure d'égalité entre les agents du musée.

Ceux-ci n'étaient auparavant distribués qu'aux agents occupant des emplois permanents. Ils sont désormais ouverts à des catégories d'emploi plus larges (saisonniers, guides ...), mais uniquement à partir du quatrième mois de contrat.

Appliquer ce qui se fait à la ville, et mesure d'égalité au sein du musée.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

### **4.1 Acceptation d'un don de l'AAMAC**

Monsieur PREVOST rappelle aux membres que le musée acquiert en 2022 un ensemble d'œuvres de Rayane Tabbet, liée à son travail autour de l'archéologie, pour un montant d'environ 20 000€. L'AAMAC participera à cette acquisition à hauteur de 10 000€. Ce sera donc la 2<sup>ème</sup> participation de l'AAMAC aux acquisitions du musée en 3 ans.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

### **4.2 Programmation 2023**

Monsieur PREVOST présente la programmation des expositions en 2023.

L'exposition de Gerard et Kelly se poursuivra en début d'année. Ce sont des chorégraphes/danseurs américains mais résidant en France, et passés progressivement dans le domaine des arts visuels. Carré d'art accueille leur première grande exposition. Le film *Bright Hours*, auquel a participé le musée, sera présenté à Nîmes en février. Les artistes viendront également signer le catalogue et une visite de l'exposition sera organisée, avec la présence de Lou Forster, l'un des auteurs du catalogue de l'exposition.

Monsieur RIOU souligne que l'installation du film Panorama est magnifique, et félicite l'équipe de montage.

Présentée dans l'autre aile du musée, l'exposition de Rosalind Nashashibi est constituée de peintures sur le thème du corps, de l'enfance comprenant de nombreuses références à d'autres artistes, et d'un film menant une réflexion autour de ce qui fait une communauté.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Le musée, qui fêtera ses trente ans, proposera ensuite une programmation autour de sa collection. Il dispose en effet d'une collection riche (constituée, par exemple, d'œuvres majeures de l'Arte Povera, de la peinture allemande, du mouvement Supports/Surfaces...), qu'il est important de pouvoir partager.

La collection sera mise en valeur sur les deux étages du musée, la galerie Foster et l'espace d'exposition situé au niveau -1. Le programme comprendra une exposition historique depuis années 60, une exposition d'œuvres plus contemporaines dont Tarik Kiswanson assurera le co-commissariat, la présentation d'une production d'œuvre de Walid Raad à partir de documents de conservation de la collection. Suzanne Lafont proposera une sélection dans la collection photographique du musée. Au sous-sol, sera proposée une installation d'une œuvre de Martine Syms, acquises récemment par le musée.

La collection du musée Carré d'art se déploiera également dans les autres musées de la Ville, avec une exposition Martial Raysse au Musée des Beaux-arts, plusieurs pièces seront prêtées au Museum d'histoire naturelle en résonance avec sa propre collection, le Musée du Vieux-Nîmes accueillera une sélection d'œuvres autour du textile, et le Musée des cultures taurines exposera les œuvres originales des affiches de ferias.

Le musée Carré d'art a également accompagné le Musée de la Romanité dans la mise en place de l'exposition d'Oliver Laric.

Si la subvention accordée par la ville le permet, plusieurs performances seront organisées au printemps autour des expositions.

Il faudra effectuer un travail particulier sur la communication, pour rendre séduisante l'idée de visiter la collection, que le public local pense peut-être avoir déjà vue.

A la fin de l'année, le musée proposera une sélection d'œuvres récentes de Claude Viallat. Il n'était pas pertinent de proposer une exposition rétrospective, comme le Musée Fabre en avait présenté une récemment.

Madame ROULLE indique que cette exposition viendra préfigurer le centre d'interprétation de l'œuvre de Claude Viallat dont l'ouverture est prévue en 2028.

Un fond conséquent d'œuvres devrait être donné à la Ville, afin de permettre une rotation régulière des œuvres exposées.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

## **5. Questions diverses**

Madame BENEDITTINI-GOEURY s'interroge sur l'évolution de la fréquentation du musée.

Monsieur PREVOST répond que la fréquentation s'intensifie peu à peu, avec, notamment, le retour des groupes depuis la rentrée scolaire. Le musée bénéficie aussi de la dynamique impulsée par la Fondation Luma à Arles, même s'il ne semble pas possible de mener des projets en partenariat.

Plus aucune question n'étant posée, Madame ROULLE lève la séance à 18h45.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes),.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), , Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Compte rendu des décisions signées par le Directeur et l'Administratrice conformément aux délibérations N° 24-20 et 25-20 du conseil d'administration.**

Conformément à la décision N°24-20 votée à l'unanimité lors du conseil d'administration du 19 octobre 2020, le Directeur de la régie autonome personnalisée Carré d'Art-Musée d'art contemporain est le représentant légal de la structure et peut engager juridiquement et comptablement l'établissement. Le Directeur rend compte au Conseil d'administration des contrats conclus pour un montant supérieur à 15 000 HT.

Par décision N° 25-20 approuvée le 19 octobre 2020 à l'unanimité, l'Administratrice dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur afin de garantir la bonne continuité des actions du musée.

Le tableau ci-dessous reprend les contrats et actes signés par le Directeur et l'Administratrice, pour un montant supérieur à 15 000 HT, depuis le conseil d'administration du 22 novembre 2022.

NATURE	OBJET	DATE
PERSONNEL	Avancement de grade Emmanuella Stauron	29/11/2022
EXPOSITIONS	Acquisition d'œuvre de Charlotte Posenenske	24/11/2022
EXPOSITIONS	Acquisition d'œuvre de Rosalind Nashashibi	05/01/2023

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés ont pris acte du compte rendu des actes signés par le Directeur et l'Administratrice lors de son empêchement.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Sophie ROULLE**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes),.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), , Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Convention d'objectifs et de moyens triennale 2023-2024-2025 avec la Ville de Nîmes : autorisation de signature.**

La convention d'objectifs et de moyens pour la période de 2020 à 2022, ayant pris fin le 31 décembre 2022, il convient, afin de régir les relations entre la Ville de Nîmes et la Régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain, de signer une nouvelle convention pour la période de 2023 à 2025.

Cette convention fixe les montants de participation financière de la Ville de Nîmes en fonctionnement et en investissement ainsi que les moyens matériels, techniques et logistiques alloués. La régie s'engage, quant à elle, sur un rythme de programmation, de médiation et de développement du rayonnement du musée aux niveaux local, national, européen et international.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorisent la Présidente et le Directeur à signer la convention d'objectifs 2023-2024-2025 avec la Ville de Nîmes, dont le projet est joint en annexe 2.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Sophie ROULLE**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes),.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), , Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

Conformément à la réglementation en vigueur, un rapport d'orientation budgétaire doit être présenté dans les deux mois précédents le vote du budget primitif (qui aura lieu le 15 avril 2023 au plus tard). L'étude de ce rapport donne lieu à un débat, dont la tenue doit être constatée. Elle doit permettre à l'assemblée délibérante de prendre connaissance des grandes orientations culturelles et budgétaires de l'année 2023. Le budget de la régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain se compose d'un budget principal pour le musée et d'un budget annexe pour la librairie.

Le présent débat ne porte que sur les prévisions budgétaires 2023, sans reprise des résultats des années précédentes.

## I Budget principal : Musée d'art contemporain

Le tableau ci-dessous résume les grandes masses de prévisions budgétaires du budget principal pour 2023.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	180 000€	1 066 100€
RECETTES	180 000€	1 066 100€

Les expositions « Gerard & Kelly - Ruines » et « Rosalind Nashashibi - Monogram », ouvertes fin 2022, se poursuivront pendant près de trois mois au début de l'année 2023.

L'année 2023 sera consacrée à une programmation spécifique autour des collections du musée, pour marquer ses trente ans. Après avoir présenté, en 2003, les collections du Musée National d'Art Moderne puis, en 2013, la collection de Norman Foster, il est important de mettre en valeur la collection du musée, l'une des plus importantes collections publiques d'art contemporain en France. Les artistes Walid Raad et Suzanne Lafont porteront un regard d'artiste sur la collection.

Cet anniversaire donnera l'occasion de mener des actions en partenariat avec les autres musées de la Ville de Nîmes. La création contemporaine sera présente dans toute la ville, dès 2023, au Musée de la Romanité avec l'exposition d'Oliver Laric, mais aussi au Musée des Beaux-Arts, au Musée d'histoire naturelle, au Musée du Vieux Nîmes et des Cultures Taurines, à la chapelle des Jésuites.

Le programme 2023 sera donc principalement constitué de deux nouvelles expositions, l'une proposant, sur deux étages, une mise en valeur des collections, la seconde consacrée à Claude Viallat.

Compte tenu d'une baisse des subventions, le budget consacré à ces expositions est fortement contenu, s'agissant notamment des frais liés au montage, et à la communication.

L'année 2022 ayant été envisagée comme une année « reset » permettant de mener à bien tous les projets mis en attente du fait des périodes de fermeture du musée en 2020 et 2021, l'exercice 2022 ne donnera pas lieu à un excédent de fonctionnement conséquent. Celui-ci sera affecté en priorité aux budgets de communication des deux expositions principales.

Sur le budget d'investissement, l'excédent sera affecté aux acquisitions et restaurations des œuvres de la collection.

Les charges de personnel, constituées essentiellement des charges liées au personnel permanent, représentent environ 57% du budget du musée (hors reports). Hors charges de personnel, le fonctionnement du musée représentera 19% du budget total (hors reports), les expositions et Project room 16%, et le centre de documentation 1%.

Le musée compte sur ses partenaires financiers habituels : la Ville de Nîmes (84% des recettes), la DRAC, et le Conseil Régional pour les principaux. Les droits d'entrée sont prévus à hauteur de 60 000€.

**A) Section d'investissement**

<b>BUDGET 2023 MUSEE</b>		
		<b>BP 2023</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 000,00 €</b>
	<i>Brevets, licences et droits</i>	2 000,00 €
	<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>175 000,00 €</b>
	<i>Matériel audiovisuel, informatique et mobilier</i>	20 000,00 €
	<i>Installations générales et outillage</i>	15 000,00 €
	<i>Acquisitions et restauration œuvres d'art</i>	140 000,00 €
	<b>020 Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>040 OP Transferts entre sections (quote part)</b>	<b>3 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>180 000,00 €</b>
	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>040 OP Transferts entre sections (amortissement)</b>	<b>75 000,00 €</b>
	<b>13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>105 000,00 €</b>
	<i>Ville</i>	85 000,00 €
<i>FRAM DRAC</i>	20 000,00 €	
<i>FRAM Région Occitanie</i>	0,00 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>180 000,00 €</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	

Le budget d'investissement du musée est essentiellement composé des dépenses d'acquisitions et restauration d'œuvres. Les autres dépenses consistent dans de l'équipement en matériel informatique, audiovisuel et technique.

La Ville de Nîmes maintient son financement à 85 000€. La Région n'a attribué aucun financement au titre du FRAM en 2022. Comme le versement intervient avec un décalage d'un an, même si un financement est décidé pour 2023, le musée ne bénéficiera d'aucun versement cette année. Une nouvelle demande de financement au titre du FRAM sera présentée à l'été 2023, lorsque le programme d'acquisition sera défini. Une prévision de recettes correspondantes a été inscrite pour 20 000€ (part versée par la DRAC).

**B) Section de fonctionnement**

<b>BUDGET 2023 MUSEE</b>		
	<b>BP 2023</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>011 CHARGES GENERALES</b>	<b>382 500,00 €</b>
	<i>Fonctionnement général</i>	201 550,00 €
	<i>Expo Glenn Ligon</i>	27 000,00 €
	<i>Expo Gerard &amp; Kelly - Rosalind Nashashibi</i>	33 000,00 €
	<i>Expo 30 ans de la collection</i>	57 550,00 €
	<i>Expo Claude Viallat</i>	44 000,00 €
	<i>Expo n+1</i>	1 000,00 €
	<i>Project Rooms, Mur Foster, Rencontres Arles</i>	3 700,00 €
	<i>Centre de documentation</i>	14 700,00 €
	<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>606 400,00 €</b>
	<i>Fonctionnement général</i>	577 000,00 €
	<i>Expo Gerard &amp; Kelly - Rosalind Nashashibi</i>	6 000,00 €
	<i>Expo 30 ans de la collection</i>	17 400,00 €
	<i>Expo Claude Viallat</i>	6 000,00 €
	<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>200,00 €</b>
	<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>042 OP Transferts entre sections (dot. amort)</b>	<b>75 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 066 100,00 €</b>
	<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>042 OP Transferts entre sections (quote part)</b>	<b>3 000,00 €</b>
	<b>70 PRODUITS DES VENTES</b>	<b>60 000,00 €</b>
	<i>Fonctionnement général</i>	5 000,00 €
	<i>Expo Gerard &amp; Kelly - Rosalind Nashashibi</i>	10 000,00 €
	<i>Expo 30 ans de la collection</i>	30 000,00 €
	<i>Expo Claude Viallat</i>	15 000,00 €
	<b>74 SUBVENTIONS</b>	<b>983 000,00 €</b>
<i>Ville de Nîmes</i>	900 000,00 €	
<b>DRAC</b>	<b>43 000,00 €</b>	
<i>Expositions</i>	23 000,00 €	
<i>Service des publics</i>	20 000,00 €	
<b>Région Occitanie</b>	<b>40 000,00 €</b>	
<i>Expositions</i>	40 000,00 €	
<i>Autres institutions françaises ou internationales</i>	0,00 €	
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>100,00 €</b>	
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>77 RECETTES EXCEPTIONNELLES (y compris)</b>	<b>20 000,00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 066 100,00 €</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/02/2023  
Application agréée E-legalite.com

## **1) Fonctionnement général du Musée et Centre de documentation**

### **Fonctionnement général du musée**

Le budget de fonctionnement général du musée est estimé à 201 550€, hors charges de personnel.

Il s'agit essentiellement des charges générales qui concernent le fonctionnement de la régie, ou ne peuvent être imputées directement à l'une des expositions (consommables, fluides, locations et maintenance, honoraires divers, abonnements, missions du personnel, assurance des œuvres et du personnel, matériel informatique, etc. ...). Ces dépenses sont généralement régulières et/ou encadrées par des contrats de prestation (maintenance, location ...), dont les coûts augmentent régulièrement tous les ans.

Ce budget intègre également les dépenses du service culturel, ainsi que des enveloppes dédiées au transport et à la présentation des œuvres issues de la collection et à la communication autour des événements liés à la collection. Pour 2023, il comprend également une enveloppe dédiée à l'édition d'une publication.

Les charges de personnel inscrites sur ce service correspondent aux salaires et charges patronales des agents permanents de la régie, et de trois guides-conférencières pour un total de 577 000€.

En recettes, outre les recettes de billetterie liées à la visite des collections en dehors de la programmation spécifique des 30 ans du musée (5 000€ prévus), le service enregistre une part de la subvention de la Ville de Nîmes (environ 807 650€ sur 900 000€ attribués au total), une aide de la DRAC au titre des actions en direction des publics (20 000€ demandés), ainsi que des écritures comptables, dont celles de régularisation des titres restaurants (20 000€). 75 000€ sont prévus au titre des dotations aux amortissements.

### **Fonctionnement général du centre de documentation**

Le centre de documentation dispose d'un budget de 14 700€, lui permettant d'acquérir de nouveaux ouvrages, de payer les abonnements aux périodiques et l'abonnement au logiciel de gestion du fonds. Celui-ci est en hausse, afin de consacrer d'avantage de moyens au programme de résidences d'artistes qui aura lieu pour la troisième année.

## **2) Expositions temporaires**

En 2023, le musée présentera trois expositions temporaires. Des coûts liés au démontage de l'exposition de Glenn Ligon impactent encore le budget 2023. Les expositions de Rosalind Nashashibi et Gerard & Kelly se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mars. L'installation des expositions proposées pour les trente ans du musée débutera dès le mois de janvier au premier étage du musée.

### **Rosalind NASHASHIBI, du 14 octobre 2022 au 26 mars 2023**

Née en 1973 en Angleterre, Rosalind Nashashibi est basée à Londres. Sa pratique intègre la peinture, la gravure et la photographie. Depuis 2014, elle a élargi sa pratique à la peinture en créant des œuvres abstraites et figuratives qui combinent des couleurs lumineuses à des formes organiques. Ses films capturent différents types de relations à travers les détails de la vie de ses sujets dans leur environnement. Ils constituent des narrations reliant des histoires individuelles et collectives. Ses peintures incorporent des motifs tirés de son environnement quotidien, qui peuvent être retravaillés en de multiples variations.

Elles proviennent d'une exploration intuitive de ce qui l'entoure, où est privilégiée la sphère de l'intime tout en gardant à l'esprit le contexte social. Elles se situent entre une exploration de formes biomorphiques, l'abstraction et la figuration. Le raffinement des couleurs peut être comparé à ses films où elles dessinent délicatement un langage visuel interne donnant de l'espace au spectateur comme aux protagonistes. Les interprétations sont ouvertes dans un désir de penser en termes d'associations, plutôt que d'imposer une structure narrative.

Elle a été exposée récemment au Witte de With à Rotterdam, à la Documenta de Kassel, aux Biennales de Sharjah et de Venise. Nominée au Turner Prize en 2017 elle est lauréate de la résidence de la National Gallery de Londres en 2020.

C'est sa première exposition monographique en France.

#### GERARD & KELLY, du 14 octobre 2022 au 26 mars

Cette exposition est présentée en même temps que celle de Rosalind Nashashibi, les deux se partageant l'espace des expositions temporaires.

Brennan Gerard (1978) et Ryan Kelly (1979) collaborent en tant que Gerard & Kelly depuis 2003.

Modern Living est une série de performances situées dans des maisons iconiques de la modernité à travers le monde. Gerard & Kelly utilisent ces « ruines » de la modernité pour créer des performances. Le projet pose une question à la fois politique et intime : « Que doit être une maison aujourd'hui pour abriter une intimité qui ne correspond pas aux narrations dominantes de famille, mariage et domesticité ? ». Les maisons qu'ils choisissent sont des lieux où les modes de vie permettaient des expérimentations : la Schindler House à Los Angeles, la Maison de verre de Philippe Johnson dans le Connecticut, la Farnsworth House de Mies van der Rohe à Chicago et la Villa Savoye de Le Corbusier dans la banlieue parisienne. Si le projet est avant tout performatif il peut être présenté en tant qu'exposition avec des vidéos réalisées sur place, des dessins et des partitions.

Des expositions récentes et des performances de leur travail ont été présentées par le Guggenheim Museum, le New Museum, The Kitchen et Pioneer Works (New York), le Festival d'Automne, le Palais de Tokyo et le Centre Pompidou (Paris), la Biennale d'architecture de Chicago et la Biennale Made in LA au Hammer Museum (Los Angeles). Ils sont lauréats en 2014 du prix jury des New York Dance and Performance Awards, et reçoivent les soutiens de Art Matters, National Dance Project, ainsi que de la Graham Foundation. Leurs projets ont bénéficié de résidences au CND-Centre national de la danse (Paris), au New Museum (New York) et au Portland Institute for Contemporary Art, entre autres. Leurs travaux sont présents dans les collections du LACMA (Los Angeles), Hammer Museum (Los Angeles) et du Guggenheim Museum (New York).

#### Carré d'art a 30 ans, du 17 janvier au 31 décembre 2023

Carré d'Art, bâtiment réalisé par le célèbre architecte anglais Norman Foster, aura 30 ans en 2023. La programmation de 2023 sera principalement consacrée à cette célébration. Ce sera l'occasion de mettre en valeur la richesse de la collection dont les premières acquisitions datent de 1986, dans un partenariat du Ministère de la Culture et de la ville de Nîmes. Aujourd'hui, elle figure comme une des collections d'art contemporain les plus importantes à un niveau national et international.

L'exposition de toute collection de musée sera toujours un processus d'apprentissage, ainsi qu'une démarche amenant à des questionnements. En choisissant de raconter une histoire, beaucoup d'autres sont abandonnées. Bien que Carré d'Art n'ait pas comme mission une vision universaliste, l'accrochage montre que dans les dernières décennies l'Europe et les Etats-Unis ne sont plus les seuls continents. D'autres parties du monde comme le Moyen Orient ou l'Asie ont leur place pour montrer la complexité du monde dans lequel nous vivons. Mettre en avant la diversité et les ponts communs au même moment. Nous pouvons penser

aussi la présence des femmes qui s'est beaucoup accrue ces dernières années aussi bien dans la collection que la programmation.

Anna MESCHIARI, printemps-été 2023

L'artiste Anna Meschiari est née en Suisse en 1987. Elle vit et travaille en France depuis 2014. Elle sera accueillie en résidence de recherche et de création au Centre de documentation du musée.

Partant d'une image de E.J. Bellocq, elle réalisera, dans le centre de documentation, des recherches autour de différentes notions et autour des interrogations de plusieurs artistes liées au corps « comme élément de trop, comme enveloppe piègeante ».

Cette résidence se clôturera par une restitution sous la forme d'une exposition.

Claude VIALLAT, octobre 2023 à février 2024

Claude Viallat a été présent plusieurs fois à Nîmes, dans les arènes, au Musée des Cultures taurines ou régulièrement dans la collection permanente de Carré d'art. Une première exposition monographique lui sera consacrée dans le cadre des 30 ans du musée qui permettra de découvrir les œuvres produites récemment. Elle fera suite à l'exposition Supports Surfaces – Les origines 1967 – 1970 organisée en 2017.

Recettes attendues

Les objectifs de recettes de billetterie des expositions ont été fixés, pour 2023, à 60 000€. Les objectifs habituels, soit environ 20 000€ par exposition temporaire, ont été rehaussés pour tenir compte de la programmation spécifique aux trente ans du musée et de la notoriété de l'artiste présenté à l'automne.

Les expositions seront en partie financées par des subventions : une part de subvention de la Ville de Nîmes leur sera affectée (sur 900 000€ attribués au total). La baisse de subvention municipale impacte principalement les projets d'exposition. S'agissant de la Région Occitanie, le musée compte sur une reconduction de la subvention à hauteur de 40 000€. La DRAC Occitanie sera sollicitée à hauteur de 23 000€. D'autres demandes de subvention pourront être déposées, pour des montants moindres, en cours d'exercice.

## II Budget annexe librairie

BUDGET 2023 Librairie		
		BP 2023
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00 €</b>
	<i>Brevets, licences et droits</i>	
	<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>800,00 €</b>
	<i>Matériel informatique et mobilier</i>	800,00 €
	<b>020 Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>800,00 €</b>
	<b>040 OP Transferts entre sections (amortisse</b>	<b>800,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>800,00 €</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>011 CHARGES GENERALES</b>	<b>40 900,00 €</b>
	<i>Achats ouvrages</i>	14 000,00 €
	<i>Affiches et Cartes postales Féria +réassort</i>	3 000,00 €
	<i>Festival de la biographie</i>	5 000,00 €
	<i>Achats boutique</i>	3 000,00 €
	<i>Fournitures administratives</i>	800,00 €
	<i>Module de paiement en ligne librairie et frais banca</i>	1 300,00 €
	<i>Maintenance logiciel, photocopieur</i>	3 500,00 €
	<i>Frais d'affranchissement</i>	100,00 €
	<i>Impôt</i>	1 700,00 €
	<i>Transport</i>	2 500,00 €
	<i>Droits auteurs affiches féria</i>	6 000,00 €
	<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>62 400,00 €</b>
	<i>Salaires</i>	34 100,00 €
	<i>Charges patronales et salariales</i>	28 300,00 €
	<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR</b>	<b>100,00 €</b>
	<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>500,00 €</b>
	<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>600,00 €</b>
	<b>042 OP Transferts entre sections (dot. amor</b>	<b>800,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>105 300,00 €</b>	
	<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>70 PRODUITS DES VENTES</b>	<b>105 200,00 €</b>
	<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR</b>	<b>100,00 €</b>
	<b>77 RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>105 300,00 €</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

La librairie a souffert de plusieurs mois de fermeture en 2020 et 2021, et a cumulé un déficit à cette occasion, qui s'est en partie résorbé en 2022. (Le déficit à fin 2022 sera affecté au budget annexe, suite au vote du compte administratif.)

Les dépenses devront toutefois être envisagées avec prudence encore en 2023.

L'effectif sera au complet en 2023, complété par un vendeur saisonnier pendant les mois de juillet et août.

La librairie participera à plusieurs événements en lien avec les autres libraires de la Ville, comme le Festival de la biographie, ou en lien avec la programmation du musée et de la bibliothèque Carré d'art (signatures, rencontres ...).

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la tenue d'un débat fondé sur la présentation du présent rapport d'orientations budgétaires.

**La Présidente du Conseil d'administration  
Sophie ROULLE**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20230131-CR04\_23-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA  
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE  
L'AUTONOMIE FINANCIERE  
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

**SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes),.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), , Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

**Objet : Recours à la mission de référént déontologue et laïcité – référént lanceurs d'alerte – référént signalements de la Ville de Nîmes**

**VU** le code général de la fonction publique, notamment les articles L121-1 à L124-26, L135-6, L452-35 à L452-39 et L452-43.

**VU** la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

**VU** la Loi n°2021-1109 du 24 aout 2021 confortant le respect des principes de la République.

**VU** le Décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

**VU** le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référént déontologue dans la fonction publique.

**VU** le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public et de droit privé ou des administrations de l'Etat.

**VU** le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique.

**VU** le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

**VU** la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique.

**CONSIDERANT** les missions du référént déontologue et laïcité – référént lanceurs d'alerte – référént signalements chargé d'apporter aux agents tous conseils utiles au respect des obligations et des principes déontologiques (prévention des conflits d'intérêts, impartialité, neutralité, réserve, probité, intégrité, dignité dans l'exercice des fonctions, discrétion

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

professionnelle, obligation d'obéissance hiérarchique, règles en matière de cumul d'emplois et d'activités, obligations déclaratives). Le référent déontologue exerce également les fonctions de lanceur d'alerte et de référent laïcité et signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

**CONSIDERANT** l'obligation pour la Régie Carré d'art de nommer un référent déontologue, un référent laïcité et de mettre en place un dispositif de signalement,

**CONSIDERANT** la taille réduite de l'équipe de la Régie Carré d'art qui interroge la pertinence de nommer ce référent au sein de ses effectifs,

**CONSIDERANT** l'inscription des régies municipales, dont la Régie Carré d'art, dans le périmètre d'action du référent déontologue et laïcité – référent lanceurs d'alerte – référent signalements de la Ville de Nîmes.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
Décide**

**Article 1**

Les missions de référent déontologue et laïcité – référent lanceurs d'alerte – référent signalements pour la Régie Carré d'art sont confiées à la Ville de Nîmes.

**Article 2**

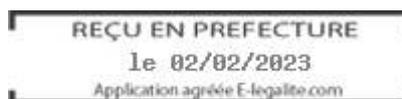
Le Directeur de Carré d'art est autorisé à signer toute document d'adhésion correspondante.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, adoptent l'affiliation de la régie Carré d'art à la mission de référent déontologue et laïcité – référent lanceurs d'alerte – référent signalements de la Ville de Nîmes.



**La Présidente du Conseil d'administration  
Sophie ROULLE**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-428083315-20230131-CR05\_23-DE